

Sommaire

Nature

Obsindre a fait des émules :
création du réseau Obsnat.....2

Observatoire « Hyménoptères » :
une nouvelle dynamique.....2

Observations remarquables
du 13/09/2023 au 12/12/2023.....2

Tranzault : deux mares restaurées.....3

Bilan de l'enquête annuelle du groupe
Ornitho : l'Hirondelle de fenêtre.....3

Dossier

L'Obligation réelle environnementale
(ORE), un outil pour protéger
la biodiversité.....4-5

Environnement

Restauration d'une pelouse calcicole
à Luçay-le-Mâle.....6

Plan de gestion écologique
de l'aéroport de Châteauroux-Déols.....6

Vie de l'association

Malgré la réautorisation du
glyphosate, la lutte continue.....7

Merci à tous nos donateurs :
un engagement pour notre cause
qui nous oblige en retour.....7

Indre Nature propose plus de
70 animations en 2024.....8

La prochaine Assemblée
Générale d'Indre Nature
se tiendra samedi 13 avril 2024
à Châteauroux.....8

“ Nos vœux pour 2024 ”

Poursuivons notre élan collectif !

Le premier numéro de l'année est habituellement l'occasion d'adresser à nos adhérentes et adhérents nos meilleurs vœux assortis de perspectives positives pour la nouvelle année. Or un regard sur le bilan environnemental de l'année écoulée que ce soit à l'échelle de la planète ou à notre échelle locale, n'incite pas à l'optimisme.

Les **émissions globales de CO₂** ont encore continué à augmenter en 2023 malgré tous les engagements pris, la main sur le cœur, par les pays pollueurs depuis les accords de Paris en 2015.

L'année 2023 a été la **plus chaude** jamais enregistrée en Europe ce qui s'est concrétisé dans l'Indre par une nouvelle sécheresse aux conséquences catastrophiques pour tous les habitats naturels et particulièrement les milieux aquatiques et les espèces qui y sont inféodées.

La dernière **liste rouge** publiée par l'UICN s'allonge encore de quelques milliers d'espèces supplémentaires et dans l'Indre nous observons que les espèces de papillons se raréfient de plus en plus les unes après les autres ainsi que les oiseaux des plaines agricoles.

Ce ne sont pas les maigres résultats de la COP 28 totalement noyauté par les lobbys des énergies fossiles qui permettront de faire reculer le dérèglement climatique. De même ce n'est pas la **réautorisation du glyphosate** pour 10 années supplémentaires par la commission européenne (voir page 7) sous la pression de la fraction la plus conservatrice de la profession agricole qui améliorera l'état de la biodiversité.

Dans ce contexte peu favorable à l'environnement nous pouvons être fiers de ce que nous avons pu faire en 2023 pour la protection de la biodiversité grâce à l'élan collectif et massif de nos adhérentes et adhérents, bénévoles et donateurs, comme l'acquisition de l'**étang Pisseloup** ou le projet lauréat à l'appel à projet **Mission Nature** pour la **protection du bocage du Boischaud sud** par des contrats ORE (voir pages 4 et 5).

Pour 2024 nos vœux sont donc de vous retrouver encore plus nombreux et mobilisés autour d'Indre Nature pour la sauvegarde du climat et du vivant.



*Orchidées dans une prairie du Boischaud sud
(photo C. Toussaint)*

Obsindre a fait des émules

Création du réseau Obsnat

Obsindre la base de données naturalistes participative créée par Denis Vandromme et que gère Indre Nature est un indéniable succès. Ouverte en 2017, elle rassemble plus de 1,1 million d'observations faites par près de 3000 observateurs sur 6500 espèces. C'est un outil unique pour la connaissance de la biodiversité de notre département. Sa convivialité, sa rapidité et ses performances ont séduit d'autres structures notamment dans la Région Centre-Val-de-Loire.

Aujourd'hui 7 associations sur les 11 du réseau FNE-CVL qui produisent des données naturalistes utilisent une base fonctionnant sur la même base logicielle qu'Obsindre dénommée **Obsnat**. Ainsi outre Indre Nature pour l'Indre avec **Obsindre**, 5 associations ont créé à partir d'Obsnat une base de données naturalistes participative couvrant leur territoire d'action respectif. Pour Perche Nature c'est **Obs'41**, pour la SEPANT **Obs'37**, pour Loiret Nature Environnement **Obs'45**, pour Eure et Loire Nature **Obs'28** et pour Sologne Nature

Environnement **Obs'Sologne**. Une dernière association du Loir et Cher le CDPNE a aussi créé une base sur le même modèle mais non participative et réservée à un usage strictement interne.

Ces 7 associations ont signé une convention multipartenariale avec Denis Vandromme pour piloter ensemble la maintenance et les évolutions de la base **Obsnat** afin de disposer de versions identiques. Cette convention permet de prendre en charge collectivement les coûts de maintenance et d'évolution et d'organiser la formation des gestionnaires.

Enfin n'oublions pas que la base **NatureOcentre** qui rassemble toutes les données naturalistes du réseau des associations de FNE-CVL et en permet la visualisation est aussi construite sur la base Obsnat. Toutes ces bases (hormis celle du CDPNE) sont consultables en ligne sur Internet.

Jacques LUCBERT



Andrena cineraria (photo T. Lubach)

Observatoire « Hyménoptères » : une nouvelle dynamique

Un grand nombre d'insectes appartiennent à l'ordre des Hyménoptères, le plus diversifié après les Coléoptères. Les plus connus sont probablement les Abeilles, les Guêpes, ou encore les Fourmis. Bien souvent leur détermination implique l'utilisation d'une loupe binoculaire, ce qui ne facilite pas toujours la tâche. Jusqu'alors, seules les Fourmis et quelques espèces facilement déterminables étaient validées sur la base de données **Obs'Indre**. Désormais, d'autres espèces pourront l'être, notamment les Apiformes (Anthophila), puisque David GENOUD, naturaliste indépendant, nous fait la joie de nous rejoindre pour valider vos données. Alors n'hésitez plus à saisir vos observations avec des photos, c'est important !

Thibault Ligout



Corticeus fasciatus (photo S. Damoiseau)

OISEAUX :

Chevalier stagnatile : 1 ind. le 22/09 à l'étang Massé (Rosnay) (TMa, MD, GF)

Aigle de Bonelli : 1 ad. le 29/09 à la Maison de la Nature et de la Réserve (St-Michel-en-Brenne) (NG, BR, TMI, RC & NM)

Tourneperrière à collier : 1 ind. le 02/10 à l'étang Cistude (RNN Chérine) (NG)

Pouillot de Sibérie : 1 ind. le 09/10 à la RNN Chérine (Saint-Michel-en-Brenne) (NG)

Ibis falcinelle : 1 ind. le 14/10 à l'étang du Couvent (Saint-Michel-en-Brenne) (ER)

Observations remarquables

du 13/09/2023 au 12/12/2023

Mouette tridactyle : 1 imm. le 05/11 et le 01/12 à l'étang de la Mer Rouge (Rosnay) (JEF, JMP & TMa), 1 imm. le 17/11 et le 10/12 à l'étang de la Gabrière (Lingé) (NG, QG)

Oie des moissons : 5 ind. le 28/11 en vol vers l'étang de la Mer Rouge (Douadic) (TW) et 2 ind. le 06/12 à l'étang de la Mer Rouge (Rosnay) (MB)

Panure à moustaches : 2 ind. le 10/11 sur la RNN Chérine (NM)

Phalarope à bec large : 1 ind. du 05/11 au 09/11 à l'étang de la Gabrière (Lingé) (TC, ED, NG, CR, JMPr, SB, MFP, HB, DV, JEF, TG)

Océanite culblanc : 1 ind. à l'étang de la Gabrière (Lingé) (TC, ED, NG, CR, TMa, AFB, JMPr, SB, MFP, TS, HB), 1 ind. à l'étang Renard (Mézières-en-Brenne) (TS, NG, CR), 1 ind. à l'étang de Bignotoi (Migné) (TC, ED), 1 ind. à l'étang Péchevreau (Rosnay) (HB) et 1 ind. à l'étang de Lérignon (Lingé) (NG, CR)

COLEOPTERES :

Cleopus solani : 1 imago le 15/09 à la Prée (Ségry) (DM)

Corticeus fasciatus : 1 imago le 18/11 au Bois des Arpents (Préaux) (SD)

AFB (Anne-France Bâche), BR (Brice Roggy), CR (Clémence Roy), DM (Didier Martin), DV (Dominique Vioux), ED (Étienne Debenest), ER (Éric Rousseaux), GF (Guillaume de La Faire), HB (Henry Borde), JEF (Jean-Emmanuel Frontera), JMP (Jean-Michel Pilorget), JMPr (Jean-Michel Pruvost), MB (Michel Barataud), MD (Maeva Dardanne), MFP (Marie-France Pruvost), NG (Nicolas Gauthier), NM (Nathan Moutardier), QG (Quentin Giraud), RC (Rachel Cron), SD (Sébastien Damoiseau), SB (Sylvie Boucher), TC (Thomas Chatton), TG (Thierry Girard), TMa (Théo Matignon), TMI (Thibault Michel), TS (Tanguy Salmon), TW (Tony Williams)

Tranzault

Deux mares restaurées

À la suite du projet **Objectif MARES** et en parallèle à un Inventaire de Biodiversité Communale (IBC), la commune de Tranzault a souhaité restaurer une mare en faveur de la biodiversité.

En amont du chantier, les espèces présentes sur la mare ont été recensées. La mare étant refermée par des Massettes (*Typha latifolia*), une seule espèce d'amphibiens a été contactée, la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*). Des Rainettes vertes (*Hyla arborea*) ont été entendues à proximité, et il est fort probable qu'elles s'installeront après la restauration. Cinq espèces de libellules ont été inventoriées, mais bien plus pourraient utiliser la mare une fois celle-ci rééquilibrée.

Une première intervention mécanique a été réalisée le 28 septembre par des agents communaux à l'aide d'une tractopelle, afin d'évacuer une partie des Massettes, de curer une portion pour en extraire la vase et les racines. La mare, trop rectangulaire, a été reprofilée en forme de « L », avec la création d'une seconde pente douce, plus favorable à l'accueil de la biodiversité. À la suite de ces travaux, un chantier participatif réunissant 9 bénévoles (habitants de Tranzault, des adhérents et des salariés d'Indre Nature) a eu lieu le 8 octobre dans le but de poursuivre l'arrachage des Massettes.



Le projet « Objectif MARES » est reconduit en 2024. Son but est de recenser et de restaurer les mares de la région. Si vous souhaitez contribuer

à ce projet, vous pouvez vous munir du formulaire de recensement, disponible via le QR Code suivant ou à l'accueil d'Indre Nature.



Ces travaux ayant été particulièrement efficaces, une seconde mare a pu être restaurée, également envahie par des Massettes et des Joncs. Des Grenouilles vertes, mais surtout des Tritons crêtés (*Triturus cristatus*), ont été vus sur cette mare lors de l'IBC. Cette restauration était donc importante pour conserver cette dernière espèce particulièrement sensible, et exigeante sur la qualité de son habitat. Lors de l'arrachage des végétaux, deux nids ont été trouvés, appartenant pour l'un à un Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), et pour l'autre à un Rat des moissons (*Micromys minutus*).

Thibault Ligout

Indre Nature tient à remercier tous les bénévoles présents, ainsi que la commune pour sa confiance et son hospitalité.



La première mare avant et en fin de chantier (photo L. Olivier) et deux mois après la restauration (photo T. Ligout)



Hirondelles de fenêtre (photo M. Lanièce)

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est une espèce connue de tous. Cette grande migratrice, annonciatrice du printemps, semble encore très commune dans l'Indre. Mais derrière cette image, se cache pourtant une toute autre réalité. Cette espèce anthropophile, qui niche sur le bâti (habitations, châteaux, édifices religieux, ponts, hangars, granges, ...) est en fort déclin. Les facteurs de celui-ci sont multiples et bien connus : raréfaction des insectes à cause de l'emploi

Bilan de l'enquête annuelle du groupe Ornitho

L'Hirondelle de fenêtre

d'insecticides, destruction volontaire des nids, travaux de rénovation des bâtiments (ravalements de façade...). D'après les données du protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Commun), coordonné par le Museum National d'Histoire Naturelle, ses effectifs accusent une chute de 39% depuis 1989 en France.

Ce sont ces raisons qui ont motivées le Groupe Ornitho d'Indre Nature à conduire une enquête sur cette espèce afin d'avoir une première photographie de sa répartition et de son abondance. Elle aura mobilisé presque 40 observateurs, qui ont recensé des colonies sur 43 communes de l'Indre pour un total d'environ 1300 nids occupés ! Cette enquête pourrait à l'avenir être complétée : suivre les colonies déjà connues à

intervalle régulier afin de connaître leur dynamique, prospecter de façon plus exhaustive les bourgs et étendre le nombre de communes inventoriées.

Ces données, en plus de contribuer aux inventaires destinés au nouvel Atlas des Oiseaux de France (2019-2023), permettent de connaître la localisation précise de ces colonies qui constituent de véritables enjeux de préservation, afin d'inclure notamment leur prise en compte dans les travaux de rénovation du bâti, ou d'identifier les délits de destruction de nids.

Quentin Giraud

Indre Nature tient à remercier vivement l'ensemble des observateurs qui ont participé à cette enquête !

L'Obligation réelle environnementale (ORE)

Un outil pour protéger la biodiversité

Indre Nature a signé comme cocontractant une première ORE à Châteauroux (voir page suivante). Ce dispositif pourrait par ailleurs permettre de préserver une partie du bocage du Boischaud sud, l'un des plus denses de France, dont la pérennité est loin d'être assurée.



Bocage du Boischaud Sud, vu depuis Lys Saint George (photo M. Giban)

En juin 2011, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) rappelle que protéger la biodiversité répond à une urgence écologique, économique et sociale. Il recommande d'étudier la possibilité d'offrir aux citoyens de nouveaux moyens d'agir en faveur de la biodiversité en leur permettant de s'engager volontairement sur leur propriété. Le dispositif d'Obligation réelle environnementale voit le jour quelques années plus tard, dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (n°2016-1087 du 8 août 2016, article 72, codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement).

En quoi consiste une ORE ?

L'ORE est un **dispositif juridique s'appliquant au foncier** permettant à chaque citoyen, propriétaire d'un bien immobilier, de participer à la préservation de l'environnement, par la mise en place d'obligations de maintien et de conservation pouvant s'accompagner d'actions de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité sur son terrain.

Un contrat est élaboré entre le propriétaire et un cocontractant qui peut être une collectivité publique, un établissement public ou une association de protection de l'environnement, afin d'établir une protection environnementale **attachée au bien et non au propriétaire**. Quel que soit le devenir du terrain ou de l'élément que l'on souhaite protéger, les propriétaires successifs seront tenus de le respecter. La signature d'une ORE donne la certitude que les modalités d'usage seront transmises.

Les engagements établis dans le contrat peuvent être par exemple de ne pas détruire, retirer ni déplacer des éléments constituant des habitats pour la biodiversité tels que des arbres isolés, des haies, des arbres morts, des mares, ... ou de planter une haie afin de renforcer ou restaurer une continuité écologique. La **durée du contrat** est choisie d'un commun accord par les parties contractantes et peut aller jusqu'à 99 ans.

Pour renforcer la sécurité et la pérennité des engagements pris, notamment en cas de contestation par les propriétaires ultérieurs du bien, le contrat doit être établi en forme authentique, c'est-à-dire par un notaire, et être enregistré au service de la publicité foncière.

Un outil en forte progression

Ce dispositif étant encore récent quelques dizaines d'ORE seulement ont déjà été contractualisées dont 45 ORE avec les Conservatoire d'Espaces Naturels, pionniers en la matière sur tout le territoire national. En Région Centre-Val de Loire des ORE ont été contractualisées pour 34 ans avec 3 propriétaires pour protéger une ancienne tourbière alcaline, sur un total de 7,5 hectares.

Des ORE pour le bocage du Boischaud sud

Le bocage du sud de l'Indre, milieu naturel et corridor écologique important pour la biodiversité, est en régression depuis le milieu du siècle dernier en raison des politiques d'aménagement foncier (remembrement) très en vogue dans les années 60 à 80 mais aussi de par un manque ou de mauvaises pratiques d'entretien des haies et l'absence de renouvellement. C'est pourquoi il est important de le préserver par divers moyens. Nous pensons que l'ORE offre une solution de protection simple à mettre en œuvre et avons monté un projet avec cet objectif.

Indre Nature souhaite mettre à profit ce nouveau dispositif pour préserver le bocage du Boischaud Sud, dans le cadre de l'appel à projets national **Mission Nature** appelé aussi **Loto de la biodiversité** lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB). Notre projet qui a fait partie des 20 projets lauréats sera financé sur le même modèle que le Loto du patrimoine, à partir de jeux à gratter de la Française des Jeux.

Le but est d'accompagner des propriétaires de parcelles désireux d'assurer la protection de leur bocage à long terme. Nous souhaitons ainsi créer un réseau de sites bocagers préservés, grâce à la contractualisation d'ORE (2 à 3/an maximum). Celui-ci pourra notamment s'inscrire dans la stratégie nationale de création d'aires protégées pour la biodiversité dont l'objectif fixé par le gouvernement est de couvrir 30 % du territoire national dont 10% par des protections dites « fortes » dont les ORE peuvent faire partie.

Des réunions d'informations dans le sud du département, ouvertes à toutes et tous, seront organisées en février et mars 2024 afin de présenter le dispositif à un large public et recenser les personnes désireuses de contractualiser une ORE.

D'ici là, si vous souhaitez en savoir plus sur ce projet et êtes intéressés par ce dispositif ou connaissez des gens susceptibles d'être intéressés, vous pouvez contacter : Clotilde Moreau (06 40 11 01 52, clotilde.moreau@indrenature.net) et remplir le questionnaire qui sera disponible prochainement sur le site d'Indre Nature.

Clotilde Moreau



Une première expérience d'ORE pour Indre Nature

Une ORE a été signée cette année avec un propriétaire privé qui a choisi Indre Nature comme cocontractant. Elle concerne une parcelle de 4500 m² située en centre-ville de Châteauroux. Ce terrain était à l'origine une carrière puis s'est transformé en verger productif et maintenant en jardin familial depuis 4 générations.

Le propriétaire souhaitait conserver cet espace de nature offrant une zone refuge pour la faune et la flore en milieu urbain et éviter sa dégradation ou sa destruction lors de ventes ou de successions futures. La contractualisation d'une ORE s'est avérée être un bon moyen d'établir une protection juridique sur ce bien, notamment en cas d'opération immobilière.

Indre Nature a été choisi afin de garantir la bonne exécution des pratiques vertueuses pour la biodiversité. Un premier état des lieux a été établi via des inventaires des espèces végétales et animales présentes réalisés par le groupe « Biodiversité chez moi » afin de proposer des modalités de gestion adaptées aux différents milieux. Les inventaires ont permis notamment de recenser 720 Orchis pyramidal (protégée en région Centre-Val de Loire) et la présence, entre autres, du Lucane cerf-volant (inscrite dans la directive Habitat faune flore), du Verdier d'Europe (espèce classée vulnérable sur la liste rouge française), de l'écureuil roux (espèce protégée sur tout le territoire français).

Suite à ces inventaires, des modalités de gestion différenciée ont été mises en place selon les milieux. Des zones ont été mises en défens pour l'entomofaune, les orchidées et les arbres fruitiers. Des périodes pour la tonte, adaptées aux espèces présentes, ainsi que pour la taille des haies pour, notamment, éviter la période de nidification des oiseaux, ont été définies.

Clotilde Moreau



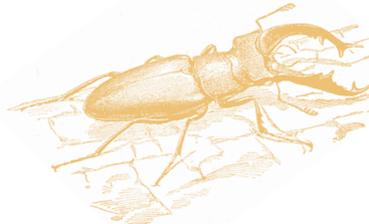
Dès la première année, l'allègement de la pression de tonte a permis une magnifique floraison d'Orchis pyramidal, orchidée protégée en région Centre (photo C. Moreau)



A gauche en noir et blanc : le terrain en 1928, à droite en couleurs : état en 2020 (source Géoportail)



... et en 2022 au moment du lancement du projet (photo M. Giban)



A consulter

Obligation Réelle Environnementale (ORE)
Guide méthodologique - Ministère de la
Transition écologique et solidaire 2018

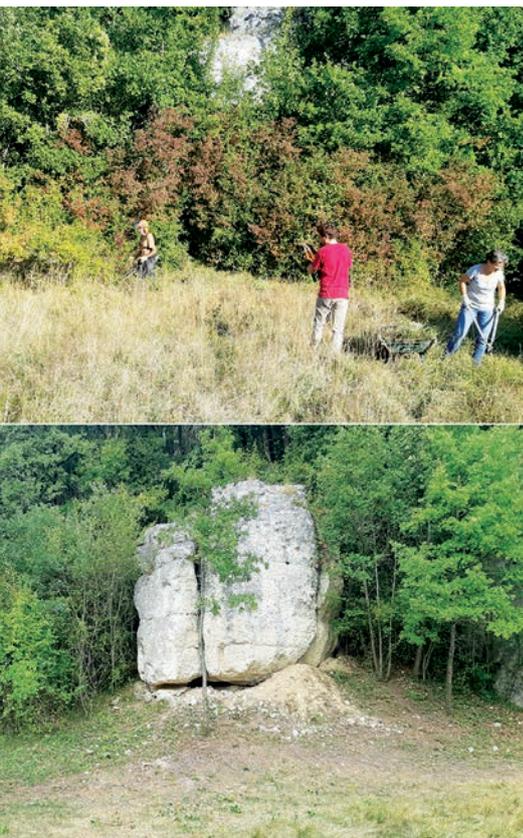
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>



Des idées reçues sur les ORE

« L'ORE va m'empêcher de pouvoir utiliser ma propriété ». Le contrat n'a pas pour objectif d'empêcher un propriétaire d'utiliser son bien mais de convenir de mesures de protections et de modalités de gestion adaptées aux objectifs du propriétaire et aux enjeux du milieu à protéger.

« Les modalités d'usage de mon bien vont être une contrainte difficile à respecter ». Les modalités de gestion sont librement choisies et définies d'un commun accord entre les parties.



Début de chantier le 11 octobre (en haut) et fin de chantier le 13 octobre (en bas) (photos G. Dézécot) (photo M. Giban)

Trois jours de chantier pour restaurer une pelouse calcicole à Luçay-le-Mâle

Sous convention avec la commune de Luçay-le-Mâle et Indre Nature, le site privé des Falaises est une ancienne carrière d'extraction de tuffeau qui a sans doute servi à fournir la pierre de construction de nombreuses habitations. Abandonné depuis fort longtemps, une friche arbustive a colonisé la quasi-totalité du carreau de cette carrière, réduisant la surface de pelouse calcaire rase à quelques dizaines de mètres carrés seulement. Ce toponyme « les Falaises » traduit une topographie originale qui marque le paysage : l'ancien front de taille est encore bien visible aujourd'hui, même si quelques éboulements l'ont altéré et que des arbres le masquent partiellement. L'endroit présente donc une multitude de petits milieux susceptibles d'accueillir une biodiversité intéressante : rochers abruptes, talus secs plein sud, pelouses à orchidées (et papillons !), fourrés et boisements que les blaireaux ont largement investis.

Afin de redonner de l'ampleur et de retrouver la dynamique écologique des pelouses calcicoles présentes sur ce site, nous avons conduit trois jours de chantier qui ont permis d'éliminer les franges buissonnantes qui menaçaient « d'avalier » les quelques espaces encore ouverts. Trois salariés d'Indre Nature et une dizaine de bénévoles armés de sécateurs et de débroussailleuses ont participé à ce chantier. Alexis Ponet, missionné pour l'occasion, a joué de ses tronçonneuses pour éliminer les jeunes arbres qui faisaient de l'ombre aux orchidées. L'impressionnant volume de ligneux dégagé doit désormais être évacué du site qui devra faire l'objet d'un pâturage adapté, ou à défaut, d'un fauchage régulier pour préserver les espaces ouverts de toute recolonisation arbustive.

Une animation nature sur ce site est prévue en mai 2024.

Gilles Dézécot

Un plan de gestion écologique

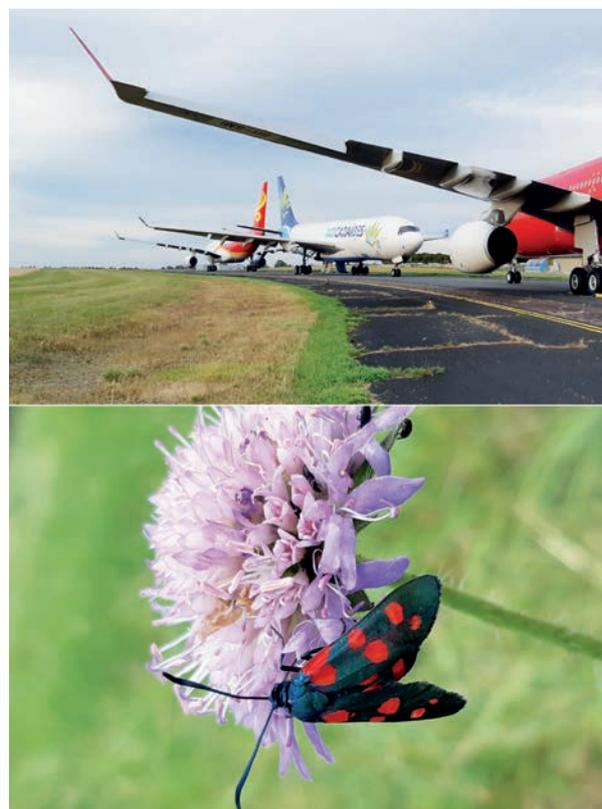
pour l'aéroport de Châteauroux-Déols

En 2014, Indre Nature remettait son projet de plan de gestion écologique entre les mains du directeur de l'aéroport Marcel Dassault. Ayant fait l'objet d'une convention de partenariat pour une durée de cinq ans, il fut reconduit pour la période 2019-2023 et se poursuivra sur 2024-2028. Les objectifs initiaux sont conservés : respecter au mieux le cycle de reproduction des espèces végétales et animales qui trouvent refuge dans les prairies naturelles du site et quelques autres milieux anecdotiques (mais importants !). Cet aéroport est exploité et il faut donc trouver le juste équilibre entre protection de la nature et activités économiques. La chose n'est pas simple, mais les deux partenaires ont appris à trouver les compromis les plus satisfaisants. Dans sa version 3, le plan de gestion mettra l'accent sur la valorisation de ce partenariat

« entreprise-association de protection de la nature » pour que chacun appréhende l'intérêt de travailler ensemble et que d'autres aéroports ou aérodromes nous emboîtent le pas.

L'action phare du plan de gestion est le type de fauche des prairies. Il garantit la pérennité de la diversité floristique présente tout en permettant aux oiseaux les plus sensibles de nicher : selon les années, Caille des blés, Œdicnème criard, Hibou des marais, Pipit farlouse, Alouette des champs, Bruant proyer... trouvent refuge sur le site et, même si leur population décline, l'aéroport n'en demeure pas moins une zone témoignant du potentiel de biodiversité de la Champagne berriçonne ?

Gilles Dézécot



Dans les prairies en bordure des pistes : papillon Zygène sur une fleur de Knautie (Photos G. Dézécot)

Malgré la réautorisation du glyphosate, la lutte continue

En 2019 dans le collectif « **Campagne Glypho36** », Indre Nature s'est engagée à lutter contre l'emploi du glyphosate, classé cancérigène probable par l'OMS*. Toutes les analyses sur les personnes testées ? montrant la présence à des concentrations plus ou moins fortes de glyphosate, 5800 plaintes dont 58 dans l'Indre ont été déposées auprès du pôle santé publique du parquet de Paris.

En octobre dernier, malgré ces résultats et les nombreuses analyses scientifiques démontrant le lien entre les produits contenant cette molécule et des cancers, des maladies d'Alzheimer, et autres maladies dégénératives, **le parquet de Paris a classé les plaintes sans suite** avec comme motifs que le glyphosate seul n'est pas classé cancérigène, les contaminations recensées sont inférieures aux valeurs limites de référence (qui n'existent pas pour l'urine !!) et les niveaux d'exposition révélés par les taux observés dans les urines s'avèreraient très largement inférieurs aux valeurs toxicologiques de référence. Ajoutant que les plaignants ne risquant pas de « mort

immédiate », de « blessure entraînant une mutilation ou une infirmité permanente » la mise en danger de la vie d'autrui ne pouvait pas par conséquent être retenue.

Le parquet rejette également la plainte concernant les effets sur l'environnement au motif « qu'aucune preuve n'est apportée sur les dommages à la faune ou à la flore, sur l'alimentation en eau » alors que les effets néfastes sur la biodiversité, sur les eaux de surfaces et souterraines, et sur les sols sont largement documentés.

Mercredi 15 novembre 2023 une mobilisation locale des 58 plaignants berrichons et de leurs soutiens s'est tenue devant le tribunal de Châteauroux pour protester contre le classement sans suite et pour exiger du gouvernement français qu'il s'oppose à la prolongation de l'utilisation du glyphosate.

Le lendemain 16 novembre 2023, la France s'est abstenue laissant à la Commission européenne la décision de reconduire pour



Le 15 Novembre 2023 devant la mairie de Châteauroux (photo Confédération Paysanne de l'Indre)

10 ans l'utilisation de cette molécule. Combien faudra-t-il d'études, de procès et de mobilisations pour faire admettre l'évidente dangerosité de ces produits ?

L'assemblée générale du collectif **Campagne Glypho France**, a décidé début décembre de donner une suite juridique en **saissant le doyen des juges d'instruction**.

Sophie Winandy

*OMS Organisation Mondiale de la Santé

Merci à tous nos donateurs

Un engagement pour notre cause qui nous oblige en retour

Le don de temps ou de compétence à travers le bénévolat est l'essence même de notre association. Sans lui notre projet associatif et certaines de nos actions techniques (comptages, inventaires, ...) ne pourraient pas être réalisées.

Les dons matériels et financiers sont aussi essentiels pour la réalisation de nos missions. Quand ils sont financiers ils contribuent à notre indispensable autofinancement ou nous permettent de réaliser des actions particulières que les financements institutionnels ou contractuels ne peuvent pas du tout financer comme le paiement de frais de justice lors de recours contre, par exemple, les arrêtés pour le déterrage des blaireaux ou l'extension de la mégapocherie de Feusines, ou ne financer que partiellement comme récemment l'achat de l'étang Pisseloup.

Vos dons, quelle qu'en soit la nature sont l'expression de votre engagement envers la

cause que nous défendons. Nous en sommes particulièrement touchés lorsqu'ils sont faits à l'occasion d'événements personnels comme un mariage ou un décès. Comme l'a parfaitement analysé Marcel Mauss⁽¹⁾ ce don exige de nous non seulement nos remerciements mais nous oblige en retour à mener à bien les actions objet de votre soutien. Nous ne l'oublions pas.

Nous tenons à remercier très sincèrement :

- **Olivier Paquet** propriétaire-gérant de la boutique de sportswear Casa Noé 7 rue Grande à Argenton qui s'est engagé dans le cadre de l'opération internationale 1% **pour la planète** en faveur d'Indre Nature ;
- **Laurent Lejus** qui à l'occasion de son départ de l'entreprise où il travaillait a souhaité solliciter des dons de ses collègues pour notre association ;
- **Guillaume et Sylvain**, les enfants de **Christian Valeix**, fidèle adhérent de notre

association malheureusement décédé le 25 septembre dernier, qui ont souhaité nous donner les livres de référence et des objets naturalistes que possédait leur père ;

- Les **56 donateurs** qui nous ont fait des dons financiers non ciblés allant de 1 à 178 € ;
- Les **79 donateurs** qui ont permis à Indre Nature d'acheter avec la LPO France et WWF France l'étang de Pisseloup.

Jacques LUCBERT

Merci

⁽¹⁾ Marcel Mauss (1872-1950) est considéré comme le « père de l'anthropologie française ». Son Essai sur le don publié en 1923 fait référence sur la compréhension du rôle social du don.

Indre Nature propose plus de 70 animations en 2024

Un programme qui s'étoffe d'année en année, avec des intervenants de plus en plus nombreux.



Le petit coléoptère *Clanoptilus elegans*, une des photos de l'exposition « Insectes » (photo D. Martin)

Dans notre calendrier des activités pour 2024, vous trouverez plus de 70 animations, 7 projections et conférences et 4 ateliers ! Tout cela sans compter les événements qui vont se greffer au cours de l'année. Tout le département est concerné, avec une variété de plus en plus large.

Merci aux bénévoles et aux membres de l'équipe impliqués dans ce programme.

NOUVEAU
SITE INTERNET
en cours de construction



NOUVEAU FACEBOOK
www.facebook.com/indre.nature.official

Indre Nature

Maison de la Nature
et de l'Environnement

63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 22 60 20

association@indrenature.net
Notre site : www.indrenature.net

OUVERTURE AU PUBLIC

lundi 13h30 à 17h30
mardi 9h à 13h - 13h30 à 17h
jeudi 9h à 13h - 13h30 à 17h

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Sylviane Barbat,
Thomas Chatton, Régis Cleva, Pascal Gateaud,
Martine Giban, Hélène Lopez-Nieul, Clotilde Moreau,
Alexis Ponnet, Sylvain Privat, Sophie Winandy,
ISSN : 1638-332X

Dépôt légal : 2024-01

Les avis exprimés n'engagent que leurs auteurs.
Gratuit pour les adhérents

Prix libre pour les non adhérents

Cinq thématiques fortes

Cette année, nous aborderons cinq grandes thématiques à travers les animations proposées au fil des saisons et des expositions d'une durée de deux mois dans les locaux d'Indre Nature, à Châteauroux.

Agriculture et biodiversité. Pour découvrir les actions en faveur de la biodiversité, (re) visitez l'exposition « Bocage Agissons ! », réalisée par le groupe Bocage d'Indre Nature.

Les malaimés. Un vaste sujet tant l'éventail des espèces concernées est large, des ronces aux serpents... Invité d'honneur cette année : le blaireau, un mammifère emblématique des espèces injustement traquées et massacrées.

Les insectes. Le groupe Photo d'Indre Nature vous présentera ses dernières merveilleuses captations. Des photos toujours spectaculaires et instructives.

Changement climatique et eau. Le dérèglement climatique modifie en profondeur le monde du vivant et ses milieux. Le collectif « Citoyens pour le climat » présente une exposition sur ce thème.

Nature en ville. Le groupe « J'accueille la biodiversité chez moi », en partenariat avec des associations locales, propose des animations à Châteauroux, Issoudun, Argenton et Valençay. En parallèle, vous pourrez admirer de jolies bâches-posters du CPIE Touraine-Val de Loire.



Un poster de l'exposition du CPIE « Sauvages des rues »

A noter dès maintenant dans
votre agenda 2024 !

La prochaine Assemblée Générale d'Indre Nature se tiendra le samedi 13 avril

à Châteauroux

Maison de Quartier Est,

1 rue Jules Massenet

Sur le terrain, avec les bénévoles

Cette année, des bénévoles de l'association vous proposent de les suivre sur le terrain en présentant dans le programme 2024 plusieurs de leurs actions. Vous pourrez ainsi partir à la rencontre, entre autres, des groupes « Protection busards » et « Biodiversité chez moi ».



Bénévoles du groupe « protection Busards » sur le terrain (photo D. Crouzy)

Les ateliers textiles du jeudi

Cette année encore, vous pourrez venir apprendre à coudre et réparer vêtements, sacs et autres tissus, et plus largement participer aux actions du groupe. Chaque deuxième et quatrième jeudi du mois (hors vacances scolaires), de 18 heures à 20 heures 30.

Tarifcation :

Ces animations restent gratuites pour les adhérents d'Indre Nature, ainsi que pour les habitants des communes d'Ecueillé, Valençay, Gargilles-Dampierre et Saint-Plantaire où sont réalisés par notre association des atlas et inventaires de la biodiversité (ABC, IBC).